

Rabat, le 12 août 2025

CIRCULAIRE N° 6673/232

Objet : Classement dans le tarif du droit d'importation du produit dénommé "Frafat F85-10".

Réf : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation du produit dénommé "Frafat F85-10".

Description et utilisation :

Il s'agit d'acides gras distillés obtenus par fractionnement de la stéarine de palme, additionnés de butylhydroxytoluène « BHT » et d'un degré de pureté en acide palmitique de 95% (calculé par rapport au poids du produit sec).

Les caractéristiques physico-chimiques et le profil type en acides gras du produit considéré sont repris respectivement sur les tableaux n°s 1 et 2 en annexe.

Classement:

De ce qui précède, le produit dénommé "Frafat F85-10" est classé par application des RGI 1 (Note 1-f) du chapitre 29) et 6, à la sous position 2915.70.00.10 du tarif du droit d'importation.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.



Administration des Douanes et Impôts Indirects
Direction des Etudes et de la Coopération Internationale
Le Chef de la Division des Bases de Taxation
Driss ETTAKI

Annexe de la circulaire n° 6673/232 du 12/08/2025

Tableau n° 1 :

Désignation	Unité	Limites	Résultat	Méthode d'analyse
Aspect à 30°C	–	Flocons blancs, sans impuretés	Conforme	Examen visuel
Couleur Lovibond 5 1/4", Y	–	2.0 max	1.2	AOCS Cc 13-e-92
Couleur Lovibond 5 1/4", R	–	2.0 max	0.1	AOCS Cc 13-e-92
Indice d'acide (mg KOH/g)	mg/g	210.0 – 221.0	216.4	AOCS Te 1a-64
Indice de saponification	mg/g	211.0 – 222.0	217.6	AOCS TI 1a-64
Acide gras libre (en ac. palmitique)	%	96.0 – 100.0	98.6	AOCS Ca 5a-40
Indice d'iode (gl ₂ /100g)	g/g	≤ 15.0	11.0	AOCS Tg 1a-64
Titre	°C	≥ 66.0	59.4	AOCS Ca 3–25
Matières grasses totales	%	≥ 99.0	99.5	AOCS Ca 5b-71
Humidité	%	≤ 0.5	0.1	AOAC Ca 2e-84
Levures	UFC/g	≤ 1 000	< 1000	AOAC 2014.05
moisissures	UFC/g	≤ 1 000	< 1000	AOAC 2014.05
BHT	ppm	100.0 – 150.0	130	Par calcul

Source : Certificat d'analyse du produit dénommé « Frafat F85-10 », fourni par le demandeur.

Tableau n° 2 :

Acide gras	Nom commun	Pourcentage (%)
C14:0	Myristique	0 – 3 %
C16:0	Palmitique	85 – 90 %
C18:0	Stéarique	≤ 6 %
C18:1	Oléique	5 – 10 %
C18:2	Linoléique	0 – 3 %
Acides gras saturés (AGS) hors C14:0	–	C16:0 + C18:0 ≥ 90 %

Source : Profil type en acides gras (en pourcentage des acides gras totaux) du produit dénommé « Frafat F85-10 », fourni par le demandeur.